

Pascale Longuet: «le droit est omniprésent dans la culture américaine»

Par Rachel Brunet | Publié le 30/10/2019 à 15:33 | <https://lepetitjournal.com/new-york/pascale-longuet-le-droit-est-omnipresent-dans-la-culture-americaine-267721>



Photo : L'avocate Pascale Longuet

Pascale Longuet est membre des barreaux de Paris et de New York. La représentation de clients français et européens dans le cadre de leurs activités aux Etats-Unis, et de clients américains dans des problématiques françaises est une conséquence logique de la double formation juridique, française et américaine de Pascale.

Lepetitjournal New York : Pouvez-vous nous présenter votre cabinet ?

Pascale Longuet : J'ai créé mon cabinet à New York en 1996 après des expériences professionnelles en France et aux Etats-Unis, où je suis arrivée en 1989. Les activités du cabinet s'articulent autour de deux

axes : l'assistance d'entreprises françaises ou de langue française (par exemple canadiennes) aux Etats-Unis, et la représentation de particuliers.

L'accompagnement de groupes français aux Etats-Unis se traduit par les activités principales suivantes :

- En droit des sociétés : analyse de situations, création de la structure juridique la plus appropriée lorsqu'il y a implantation, accompagnement de la vie sociale, opérations de recapitalisation, acquisitions, cessions, et parfois dissolutions, ou même faillite !

- En droit du travail, assistance pour embauche et débauche des employés, négociation de contrats, mise en place de règlements intérieurs.

- Dépôts de marques.

- Rédaction, revue et négociations de nombreux contrats commerciaux, par exemple, des conditions de vente d'une entreprise française qui vend des équipements industriels à un client américain.

- Assistance pour les recouvrements de créances et contentieux en partenariat avec d'autres confrères spécialisés.

Quelle taille d'entreprises accompagnez-vous et quelles sont les problématiques de vos clients ?

Les entreprises sont des TPE - et PME ; une structure individuelle n'a pas nécessairement vocation à conseiller de très gros groupes, bien que le cabinet intervienne régulièrement pour le compte d'investisseurs institutionnels.

Les domaines d'activité de ces d'entreprises sont très variés : ainsi l'habillement et le textile, l'agro-alimentaire, la restauration d'art, la fabrication de biens et équipements industriels (semi-conducteurs, capteurs de température, unités de fabrication de béton par exemple).

L'accompagnement est très varié, et assez généraliste parce que les sociétés clientes peuvent se retrouver dans des situations très différentes, et être ou non implantées aux Etats-Unis.

L'assistance de particuliers, qui constitue le second volet des activités du cabinet, vise des problématiques d'interface entre les pays, à la charnière des systèmes juridiques.

Il peut s'agir de particuliers américains qui ont besoin d'assistance dans des contentieux en France et de liaison avec des confrères locaux, ou envisagent des transactions en France, ou encore pour le volet français de successions. Ces particuliers peuvent aussi être des français qui ont besoin d'assistance dans des procédures contentieuses aux Etats-Unis, ou souhaitent récupérer et transférer des avoirs et actifs américains en France.

Un exemple est celui de personnes mises sous tutelle en France et dont il faut faire valider ou « domestiquer » le jugement de tutelle français aux Etats-Unis afin que leurs avoirs bancaires américains puissent être libérés. Une autre situation est celle de particuliers français qui souhaitent liquider et rapatrier des avoirs placés dans des comptes de retraite ou d'assurance vie situés aux Etats-Unis, cas qui peuvent intervenir dans le cadre d'une succession. Dans ces cas de représentation de particuliers, il faut trouver la solution qui permette de résoudre la problématique du client et faire cohabiter des systèmes juridiques fort différents. Ces différents domaines d'activités sont passionnants et très valorisants, car

non seulement ils se situent entre les pays et les cultures, mais aussi reposent sur les relations de confiance qui s'établissent avec les clients et autres intervenants malgré l'éloignement géographique.

La double culture est-elle importante dans votre activité ?

Le double barreau et la double culture juridique sont très importants dans mes activités. Je traite certains dossiers essentiellement parce que je suis inscrite aux deux barreaux ou parce que je suis avocate inscrite en France. Le cabinet travaille en collaboration et réseau avec de nombreux confrères et professionnels du droit : en France car le cabinet n'a pas de pratique quotidienne du droit français, et aux Etats-Unis. Il est souvent nécessaire de faire appel à des compétences complémentaires aux miennes, ainsi en matière de contentieux, de fiscalité, d'immigration.

Est-ce que les choses ont changé dans votre métier en 30 ans ?

Oui et non ! En ce qui concerne les entreprises françaises, il y a beaucoup plus de concurrence qu'il n'y en avait il y a quelques années. Ces entreprises rencontrent cependant toujours les mêmes types d'obstacles lorsqu'elles arrivent, à savoir, une absence de connaissance du contexte américain, de la langue, de leur clientèle, et ont également du mal à appréhender le fait que le droit est omniprésent dans la culture américaine. Ces difficultés feront prochainement l'objet d'un article qui pourra être communiqué individuellement sur inscription sur le website du cabinet : www.longuetlaw.com.

Avez-vous une anecdote à nous raconter ?

Oui j'ai une anecdote à vous raconter qui m'est arrivée quand j'étais jeune avocate à Paris. J'étais toute fière de moi, je venais de rejoindre un cabinet et on m'envoie au Palais. On m'avait commandé un taxi qui m'attendait sur l'Avenue Victor Hugo à Paris. Je monte dans le taxi et le chauffeur se tourne vers moi et me dit « Vous devez faire une erreur Mademoiselle, parce que c'est un taxi pour Maître Longuet ». Et je lui ai répondu « Ben c'est moi Maître Longuet ! ». C'était incroyable !

Pour contacter le cabinet de Pascale Longuet: infos@longuetlaw.com; www.longuetlaw.com
